



Indemnisation tempête klaus

Par **floche33**, le **11/03/2009** à **16:01**

Bonjour,

J'ai reçu une indemnisation suite à la tempête Klaus sur des devis. Le souci c'est qu'il m'ont enlevé de la vétusté d'un montant de 600€. Dois-je absolument suivre les devis donné ou bien puis-je prendre un autre artisan qui pourrait me faire les travaux d'un montant inférieur au remboursement sans qu'il faille rajouter ses 600E?

Par **aie mac**, le **11/03/2009** à **19:37**

bonjour

vous avez le choix de faire comme vous l'entendez.

mais relisez votre contrat pour connaitre si cette déduction initiale peut vous être remboursée sur production de la facture.

Par **floche33**, le **11/03/2009** à **20:35**

Merci beaucoup.

J'ai trouvé moins cher je vais faire comme ça (marre de négocier) tant pis pour eux.

Cordialement